



LES ENJEUX DE LA FORMATION « AM » OPTION CYCLOMOTEUR ET SON DÉROULEMENT

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Avec le permis AM option cyclomoteur, vous pouvez conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h ;
- un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Les enjeux de la formation

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement en circulation et évaluer les dangers

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement vous délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pouvez conduire un scooter dès que vous êtes en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de 5 phases :

Avant de démarrer la formation une évaluation préalable est organisée permettant de définir un volume de formation.

À la suite de cette évaluation, un contrat de formation de 8 heures minimum est signé.

1. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève (questionnaire figure dans le livret remis à l'élève avant le commencement de la formation)
2. Formation pratique hors circulation
3. Apports théoriques sur le code de la route
4. Formation pratique en circulation
5. Sensibilisation aux risques sur minimum 4 thématiques :
 - Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
 - Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
 - Les risques dus au débridage
 - Les produits psychoactifs et la conduite
 - La vitesse et ses conséquences
 - La prise en compte des autres usagers vulnérables
 - L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

À l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée et signée, en présence d'un parent de l'élève mineur est fournie.

Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/cardinet-conduite>

Documents utiles



LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN AUX CATÉGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Le déroulement de la formation

Évaluation préalable :

Avant l'entrée en formation une évaluation de niveau est organisée.

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle est réalisée sur la piste moto et permet l'estimation du nombre d'heure nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie A1 et minimum 15 heures pratique pour la formation à la catégorie A2 si vous êtes en possession de la catégorie A1.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

Inscription :

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Un livret de formation vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

La formation théorique (Épreuve Théorique Moto)

Les Cours de code sur la circulation routière, le conducteur, la route, les autres usagers, les notions diverses, les premiers secours, la mécanique et les équipements, équipements de protection et sécurité du véhicule, l'environnement ainsi que les tests d'évaluation se font à distance sur le site <https://www.Prepacode-enpc.fr> (Code Moto).

L'équipe pédagogique répond par mail ou sur Rendez-vous téléphonique ou physique pour répondre aux questions, incompréhension.



Vous pouvez commencer les cours pratiques avant l'obtention de l'ETM.

La formation pratique

Une fois l'ETM en poche, vous disposez de 5 ans pour passer l'épreuve pratique du permis. Attention, vous pouvez tenter votre chance 5 fois maximum. En cas d'échec au bout de la 5^{ème} tentative, il vous faudra repasser votre code.

Pour monter sur une motocyclette vous devez impérativement porter une tenue adaptée, c'est-à-dire :

- un casque et des gants homologués ;
- des bottes ou des chaussures montantes ;
- un blouson avec dorsal si possible ;
- un pantalon en cuir ou jean, ou une combinaison.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre étape par étape à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation. Votre formation pratique va se décomposer en 5 compétences générales :

- Maîtriser la moto à allure lente hors circulation (sur plateau) ;
- Maîtriser la moto à allure normale hors circulation (sur plateau) ;
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation qui vous est remis au début de votre formation et le programme de formation qui est mis à votre disposition.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

Durant la formation, des bilans de compétences sont organisés permettant d'évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Les cours pratiques sont collectifs, maximum 2 élèves et sont dispensés par 1 seul formateur.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

1. L'examen théorique général :

Documents :

Vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité. Votre pièce d'identité doit être en cours de validité (photocopie non acceptée).

Épreuve :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

2. L'examen pratique :

Organisation :

La réservation de la place d'examen est faite par l'auto-école, directement sur la plateforme RdvPermis. La place est nominative donc il faut absolument venir avec une pièce d'identité en cours de validité, pas de photocopie.

Un enseignant de l'auto-école vous accompagne. Le départ a donc lieu de l'auto-école qui vous transmettra une convocation avec la date et l'heure du rendez-vous à l'auto-école.

Épreuves :

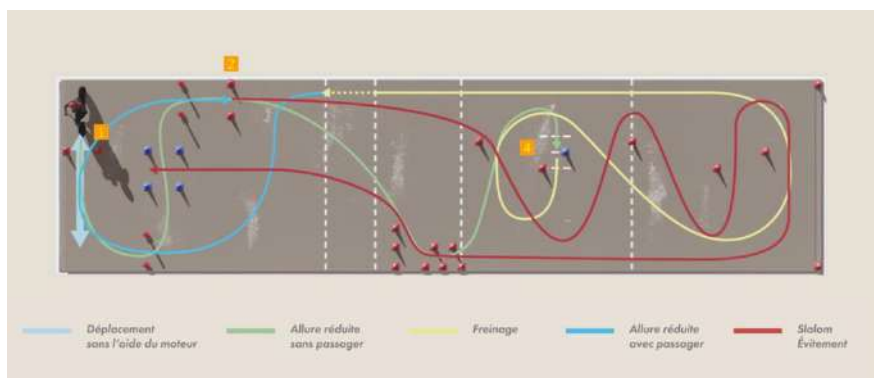
L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

• L'épreuve hors circulation (plateau) de 10 minutes, comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :

- Déplacement sans l'aide du moteur,
- Allure réduite sans passager,
- Manœuvre de freinage,
- Allure réduite avec passager,
- Manœuvre de slalom
- Manœuvre d'évitement

Vous disposez de trois tentatives pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques.

Toute chute est éliminatoire.



• L'épreuve en circulation de 40 minutes, accessible quand l'épreuve plateau est validée, explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information,



analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée votre positionnement sur votre voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et si votre technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il vous faut obtenir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, ci-après.

GRILLE D'ÉVALUATION A1 ET A2

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	0	1	2	3	Autonomie	Conscience du risque	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'équiper et s'installer							
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes							
Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers					0	0	0
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité					1	1	1
Sous-totaux							
Courtoisie							
Total général							

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 17 points

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto- ecoles/paris/paris/cardinet-conduite>
Documents utiles





LES ENJEUX DE LA FORMATION PASSERELLE A ET SON DÉROULEMENT

Les enjeux de la formation à la conduite

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Le déroulement de la formation

Une phase théorique de 2 heures, en salle, vous permettant de prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette, d'identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

Une phase pratique hors circulation de 2 heures afin de travailler sur l'anticipation et l'adaptation de votre comportement vous permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses dans les situations telles que les changements de direction à droite et à gauche, le freinage, l'inclinaison.

Formation individuelle.

Une phase pratique en circulation de 3 heures sous la forme d'un audit de conduite vous permettant d'évaluer vos capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.

À l'issue de la formation, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de formation.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/cardinet-conduite>
Documents utiles